



ACDIC INFO

Campagne agricole 2017: Encore des promesses fallacieuses ?



- Y a-t-il suffisamment de semences ?
- Où en sommes-nous avec la production variétale ?
- Qu'est-ce qui coince ?

AcDic-info, bulletin d'information de l'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs

Directeur de publication: Yvonne Takang • **Conseil éditorial:** Dr. Louis-Marie Kakdeu • **Redacteur en chef:** Claude Batindi • **Rédaction:** Dr. Louis-Marie Kakdeu, Claude Batindi, Beaujeannot Yonta, Bibou Nissack • **Montage:** Domo P.

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Henri Eyebe Ayissi, a procédé le 10 mars dernier dans la ville de Buea, capitale régionale du Sud-ouest, au lancement officiel de la campagne agricole 2017 dans le pays. Le gouvernement par la voix du ministre, entend booster la production agricole en apportant gracieusement des appuis multiformes aux agriculteurs, en l'occurrence des engrais, des pesticides, des plants et semences améliorées.

Le ministre promet de remettre 5,4 millions de boutures de manioc aux producteurs, 3 millions de plants de bananier-plantain, 1000 tonnes de semences de maïs, 725 000 tonnes de semences de riz, ainsi que 500 000 tonnes de semences d'igname.

Il faut souligner que la remise de matériel et outillage agricole lors du lancement de chaque campagne est devenue un rituel. Même si les chiffres sus-évoqués sont de nature à satisfaire tout profane, il faut dire que les besoins en matériel végétal sont de très

loin au-dessus. L'insuffisance et l'indisponibilité du matériel végétal sont réelles. La recherche se penche sur certaines cultures et en oublie d'autres. Certaines variétés mises en place ne sont pas vulgarisées plusieurs années après. Les généticiens désertent nos instituts de recherches pour proposer leur savoir-faire dans d'autres pays où ils sont mieux rémunérés. Et que dire des tracteurs parqués à Ebolowa, alors qu'ils pourraient être distribués aux producteurs.

Au-delà des quantités, la qualité des semences, plants et autre matériel végétal distribués pose souvent problème. Dans les années antérieures, des producteurs se sont plaints par exemple du taux de germination très faible des semences qui leur avaient été remises, et pour cause, ces semences sont produites des années à l'avance et se dégradent avec le temps.

Nonobstant ce qui précède, nous osons croire que le ministre de l'agriculture tiendra sa promesse et que les appuis énoncés ne parviendront pas aux producteurs lorsque la campagne tirera à sa fin. Lors de la précédente campagne, les appuis avaient été remis aux producteurs le jour même du lancement.

Le MINADER a donc du pain sur la planche, s'il veut réellement améliorer la production agricole pour une « autosuffisance alimentaire efficace et effective pour tous » si l'on s'en tient à ses propres propos.



Alerte : les semences manquent !

Les experts en agronomie sont tous ou presque unanimes que, la semence est l'intrant le plus important en agriculture, car de lui dépend la productivité des exploitations et la compétitivité du secteur. Comment est-il possible de booster la production agricole sans semences en quantité suffisante et surtout de bonne qualité ? Depuis plusieurs années, l'ACDIC décrie la décrépitude du secteur semencier national et rappelle quand l'occasion s'y prête, que si rien n'est fait, les producteurs n'auront plus pratiquement de semences dans les années à venir pour poursuivre leurs activités. La demande en semences est grandissante mais l'offre ne suit pas. A la veille de cette nouvelle campagne agricole, nous avons estimé les besoins en semences de quelques cultures dans la région du Centre et le résultat est alarmant.

Spéculations	Nombre d'actifs agricoles	Superficie moyenne par producteur (m2)	Proportion des producteurs ne possédant pas les boutures/semence (%)	Superficie en attente de boutures/semence/rejets (ha)	Boutures/semence/rejets conseillés par ha	Besoin en boutures/semence/rejets
Manioc		11 304,5	11	13 196	10000 boutures	131 956 795
Maïs			65	69 661	20kg	1 393 (t)
Plantain			25	23 309	1 111 (rejets)	25 895 793
Macabo			12	8066	10 000 (boutures)	80 655 944
Banane douce			13	8738	1 111 (rejets)	9 707 615
Arachide			47	27134	50 (kg)	1 357 (t)

Il faudra mettre environ 132 millions de boutures à la disposition des producteurs afin de solutionner le déficit en boutures de manioc dans la seule région du Centre. Cinq variétés de semences améliorées de manioc ont d'ores et déjà été mises au point en 2012 par l'IITA, l'Institut International de l'Agriculture Tropicale. Malheureusement, la vulgarisation de ces variétés peine à porter des fruits. Les dites variétés sont : TMS 96/1414 (Nko'h Menzui), TMS 92/0326 (Abui-Pkwem), TMS 92/0067 (Mbong Wa Tobo), TMS 96/0023 (Abeng-Ngon), TMS 92/0057 (AyengYe-Sahti). La plupart des semences de manioc utilisées actuellement sont les semences traditionnelles.

La seule région du Centre aura aussi besoin de 1 400 tonnes de semences de maïs en 2017. La plupart des petits producteurs utilisent encore les semences traditionnelles. Toutefois, ils introduisent progressivement les semences améliorées bien que leur prix est relativement élevé, entre 600 et 700 FCFA le kilogramme pour le CMS et 2000 FCFA pour les variétés hybrides (PANAR). Or il faut 20 à 25 kg de semences de maïs pour un hectare, ce qui représente a priori un coût onéreux pour le petit exploitant

Les besoins en semences d'arachide dans la seule région du Centre sont évalués à 1 357 tonnes. Les producteurs utilisent encore des méthodes rudimentaires pour assurer la production. Il n'existe non plus de structures performantes de multiplication et de distribution de semences d'arachides au Cameroun. Des cadres de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (Irad), confient qu'aucune étude

n'a encore été engagée pour la production des semences d'arachides. Les producteurs sont donc obligés de prélever du semis dans leur récolte.

Les besoins sont donc énormes et la tâche est titanesque.

Semences : Qu'est-ce qui coince ?

La cartographie du système semencier national fait apparaître une multitude d'acteurs parmi lesquels : les instituts de recherche, les projets/programmes agricoles, les multiplicateurs de semences, les importateurs et revendeurs de semences, les exploitants agricoles, etc.

Comment se fait-il qu'avec cette mobilisation humaine, financière et matérielle, les déficits en semences soient toujours aussi importants ? A l'analyse, des freins provenant de la gestion du système peuvent justifier son inefficacité. Les goulots d'étranglement potentiels ou réels peuvent être les suivants :

- **Les financements**

La question des financements se pose à deux niveaux : d'une part l'insuffisance des financements pour booster la recherche, d'autre part la dilapidation des financements supposés appuyer l'activité semencière.

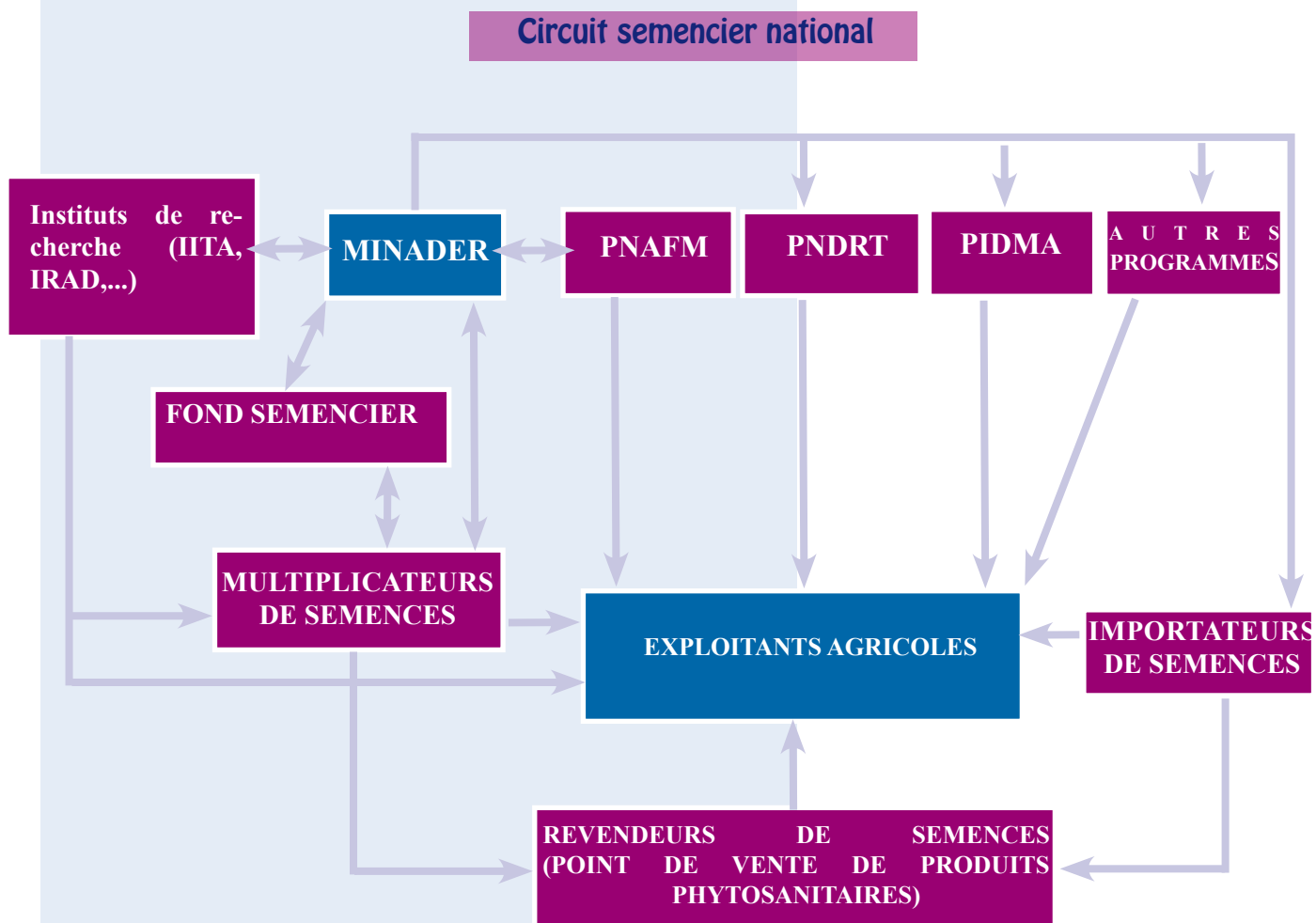
• Le laxisme de certains acteurs

Le ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) ne joue pas toujours pleinement son rôle de contrôleur et de gendarme de l'activité semencière. Le suivi n'est pas rigoureux et en plus, le MINADER autorise aux multiplicateurs non-agrées de se lancer dans la multiplication des semences. Il arrive parfois que les instituts de recherche ayant constaté l'absence de suivi sur le terrain, se chargent eux-mêmes d'accompagner les producteurs pour espérer obtenir les résultats attendus.

• Chevauchements entre acteurs du système semencier

Des chevauchements apparaissent dans l'action des différents maillons du système. L'on constate que la semence est parfois distribuée par les instituts de recherches, tantôt par le ministre lui-même, très souvent par les projets/programmes et quelques fois par le ministère de la Recherche Scientifique (MINRESI). Dans cet imbroglio, il devient difficile d'évaluer l'efficacité de l'action de chaque acteur. Par ailleurs, les instituts de recherches qui dépendent du MINRESI peuvent-ils rendre compte ou pour le moins respecter les directives et la vision du MINADER ?

Une attention particulière devrait être accordée aux petits producteurs en termes d'appui en intrants (semences, engrais, lutte phytosanitaire, etc.) et, en termes d'encadrement et de formation en multiplication de semences. Le MINADER devrait également jouer pleinement son rôle d'organisateur du système productif agricole national.



Légende

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

IITA : Institut International pour l'Agriculture Tropicale

IRAD : Institut de Recherche Agronomique pour le Développement

PNAFM : Programme National d'Appui à la Filière Maïs

PNDRT : Programme National Des Racines et Tubercules

PIDMA : Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles

Marché de Mvog-Ada de Yaoundé : Les commerçants de volaille défient l'autorité publique

Dans l'arrêté régional N° 00000383/AR/J/SG du 24 août 2016 portant sur l'organisation des activités de commercialisation des volailles et autres produits des fermes avicoles ayant fait l'objet d'un suivi sanitaire dans la région du Centre, le Gouverneur de ladite région dresse la liste des 10 marchés autorisés à vendre les volailles. A la surprise générale, le marché de Mvog-Ada, principal marché de volaille du Mfoundi est jugé non-adéquat pour la vente des volailles par les pouvoirs publics. Les commerçants de ce marché sont invités par cet arrêté à aller voir ailleurs. La question qui se pose est : Mais où ?

Dans la quête de solution, le Sous-préfet de Yaoundé 5ème avait demandé aux commerçants d'aller s'installer dans l'ancien site de la SODECAO. Hélas, les populations autochtones ne voulaient pas d'eux. Ce fut également le cas lorsqu'ils ont été envoyés dans un site à Mvan.

Peu après, le maire de Yaoundé 5ème leur a donné une autorisation écrite d'installation dans un site de 3200 m² à Essos, rue des pavés. Tour à tour, le service vétérinaire, le Délégué du gouvernement, le Délégué départemental du MINEPIA ont approuvé le projet d'installation sur le site. Selon les commerçants, le dossier est bloqué depuis plusieurs mois au niveau du Délégué Régional du MINEPIA du Centre qui a opposé un NON catégorique. Selon lui, ils sont discourtois, ne respectent pas les décisions et veulent toujours faire le bras de fer avec les pouvoirs publics. Il leur a été demandé d'aller attendre. Jusqu'à quand ? Très difficile de savoir. Entre temps, ils sont persécutés chaque jour par la police. On note plutôt une stratégie de représailles là où il faut promouvoir l'économie. Drôle de MINEPIA !

Une fois de plus, la charrue est mise avant les bœufs, les pouvoirs publics n'ont prévu aucun autre endroit ou marché pour les installer. Ces vendeurs de volailles vont-ils chasser ceux des marchés Mokolo, Essos, Mfoundi entre autres pour s'installer eux aussi ? Impossible ! Déjà que les espaces prévus dans ces marchés pour la vente de poulets sont insuffisants.

Alors les vendeurs de volailles du marché Mvog-Ada ont décidé de boycotter l'arrêté régional. Ils ne cèdent à aucune forme de pression de la police. Ni les arrestations, ni les saisies de leurs produits aviaires, ni le scellage de leurs comptoirs et magasins de vente ne parviennent à les faire plier. Ils affirment qu'ils n'ont aucun autre endroit où aller. « L'Etat veut que nous devenions des bandits ?... Pourquoi le gouverneur veut nous forcer à rester à la maison ?... Nos enfants

vont manger quoi ? ... Nous n'irons nulle part !... Tant qu'ils ne créent pas un marché pour nous, nous ne bougerons pas ! ... Ils ne nous font pas peur... J'ai plus peur de ce que mes enfants vont devenir que de la police... Ils vont seulement me tuer ... Je travaille maintenant dans le peur. . Ça devient très stressant car je panique chaque fois que je vois un homme en tenue passer». Tels sont les propos recueillis auprès des commerçants de volailles de ce marché qui expriment leur désarroi et qui promettent la résistance.

Les pouvoirs publics qui ont la responsabilité d'apaiser le climat social ont intérêt à trouver rapidement une solution idoine.



Modèle de scellé



Magasin de vente de poulet de chair scellé contenant des poulets vivants le 16 mars 2017

Le prix du poulet repart à la hausse !

Mois	Décembre				Janvier				Fevrier				Mars		
Semaines	s1	s2	s3	s4	s1	s2	s3	s4	s1	s2	s3	s4	s1	s2	s3
Poulet de chair	3800	3500	3700	3800	3000	2800	2500	2300	2200	2200	2500	2600	3300	3400	3500
Poulet de ponte	3000	2900	2800	2800	2000	2300	2000	2000	2000	2000	2000	2200	2500	2500	2500

Nous l'avions annoncé le mois dernier et la hausse est effective ! La période où le poulet de chair se vendait à 2200 voire 2000 FCFA est déjà derrière nous. Le poulet se fait rare sur les marchés et les prix grimpent. Le poulet d'un 1.8kg coûte actuellement 3500 FCFA alors qu'il y a un mois, il coûtait 2200 F. Les raisons sont les suivantes :

- Plusieurs personnes (éleveurs ou non), se sont lancées dans l'élevage à l'approche des fêtes de fin d'année ce qui a occasionné une surproduction, d'autant plus que l'Etat avait autorisé l'importation de poussins d'un jour qui se vendaient à un prix très abordable ; 425 FCFA ou lieu de 525 F en temps normal ;
- Ces éleveurs spontanés (petits éleveurs pour la majorité), ne pouvant écouler leur production ont été obligés de la brader, endossant ainsi des pertes ;
- Aujourd'hui ce sont les grands éleveurs (plus avertis, avec des moyens de financement élevés), qui ravitaillent les marchés et profitent de la situation ;
- Les marchés et les principaux couloirs de distribution restent fermés. Cela augmente les tracasseries routières qui alourdissent les prix de revient des produits sur le marché ;
- Certains éleveurs par ailleurs seraient probablement entrain de lancer de nouvelles bandes en prélude à la fête pascale.

La situation décrite ici, dénote d'un manque d'organisation de la filière. Les petits producteurs sont ceux qui subissent le plus car ils manquent d'encadrement, d'où l'interpellation des interprofessions sur le rôle qu'elles devraient jouer.

Les routes camerounaises, ou l'eldorado de l'arbitraire corrompif

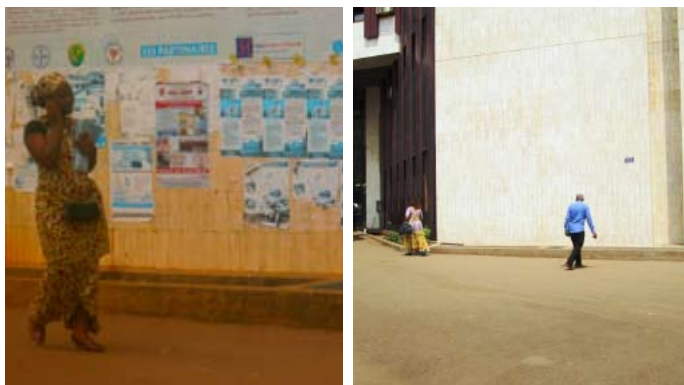
En Octobre 2016, une enquête de l'ACDIC a mis à jour un chapelet d'abus dont les usagers économiques de la route font l'objet, et particulièrement les transporteurs des produits avicoles. En effet, une extorsion financière systématique est pratiquée, par des éléments des forces de l'ordre, sur toute cargaison marchande en circulation interurbaine. Les postes de contrôle routiers sont le lieu d'expression de ce "commerce" contre nature, de même que les check points du MINEPIA. Aucun transporteur avicole n'y échappe, qu'il soit en règle ou non.

Dès lors, il se pose le problème de l'identification des contrôles, et la possibilité de transmission, en temps réel, d'informations relatives à un abus auprès des autorités compétentes pour favoriser la prise de mesures correctives, et de sanctions ultérieures, voire la réparation du préjudice subi. Il s'agit donc de surmonter un écueil informationnel. Autrement-dit, savoir quelles sont les caractéristiques d'un contrôle routier régulier, comment doit se comporter un usager en cas de contrôle, d'abus ou de doute que faire. En rappel, outre le climat d'insécurité que ces pratiques débridées peuvent faire régner auprès des usagers de la route, elles impactent aussi à la hausse les prix de ces denrées alimentaires de forte consommation quotidienne.

Une information dans les deux sens, forces de l'ordre-usagers, doit pouvoir être diffusée. Ainsi, les programmes dédiés à ces forces, notamment sur la CRTV-Radio, peuvent régulièrement distiller, des informations de nature à outiller les citoyens dans leur attitude face aux contrôles routiers. Un numéro vert gratuit viendrait compléter ce dispositif en vue du signalement, par les usagers, d'abus ou risques encourus dans ce sens. Ce canal permettrait en sus aux services chargés de l'inspection générale de disposer d'un outil de travail supplémentaire, et aussi d'un baromètre d'appréciation générale, d'où des usagers moins rétifs et des routes plus sûres.

1- **Rapport ACDIC 2016 intitulé: IMMERSION DANS LES CIRCUITS DE TRANSPORT DES PRODUITS AVICOLES**

BRAVO ! L'immeuble ministériel numéro 2 fait sa toilette.



Affichage anarchique au MINESUP avant

MINESUP toiletté après

Il y a onze mois, l'ACDIC rendait public son troisième rapport sur la tenue des édifices publics, intitulé « Campagne ministères propres et accueillants ». La quatrième évaluation sera amorcée très prochainement, et nous avons souhaité donner un avant-goût de quelques changements probants.

L'immeuble ministériel numéro 2 qui abrite quatre ministères : i) ministère de l'enseignement supérieur, ii) ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières, iii) ministère des forêts et de la faune, iv) ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable ; a totalement été toiletté de l'extérieur. L'on peut s'imaginer que depuis la construction de ce bâtiment il y a trois décennies, c'est la première fois que les carreaux qui revêtent ses murs ont été nettoyés.

Ce changement est forcément une prise en compte des observations que nous avons faites lors de notre précédente évaluation, à savoir que, le bâtiment était en dégradation et que l'on y observait un affichage anarchique. Par ailleurs, la termitière, côté MINDCAF a été détruite.

Loin d'encenser les ministères locataires de cet immeuble, les efforts sont louables bien que beaucoup reste à faire. La prochaine évaluation nous en dira plus.



Un MINESUP éclatant

Relance des filières Cacao et café: L'opération 600 000 tonnes horizon 2020 est un leurre.



MANI ONANA, planteur, spécialisé dans l'agriculture biologique, membre fondateur de « Les Etablissements des Activités Agro-pastorales Biologiques » (ETA'ABIO) basé à Soa

1- Que prévoit le Plan de Relance et de Développement des Filières Cacao et cafés horizon 2020 instruit par le premier ministre ?

Ce plan prévoit que la production nationale de cacao atteindra 600 000 tonnes d'ici 2020. Les réalités du terrain ne s'adaptent pas avec ce plan de relance. Ce qui pour moi est une utopie vu les manquements observés jusqu'à nos jours.

2- Pour quelle raison pensez-vous que l'atteinte de cet objectif est impossible ?

Plusieurs raisons soutiennent mes propos. La production de cacao en 2013 est estimée à 200 000 tonnes. Donc, il faut produire 400 000 tonnes de plus pendant les 6 années à venir. Ce qui est impossible surtout que les superficies des champs semenciers restent insuffisantes et la demande reste nettement supérieure à l'offre.

Autre chose, pour produire 400 000 tonnes de cacao, il faut à peu près 270 000 hectares, sachant qu'un hectare donne 1,5 tonne à la 5ème année de production sur la base d'un suivi normatif. Pour cela, il faut 337500 000 plants, sachant qu'un hectare prend 1250 plants. Aujourd'hui, ces plants ne sont pas encore produits surtout qu'on connaît la faible capacité productive de l'IRAD en cabosses et que la SODECAO ne peut produire que 10 000 000 de plants par an sur l'étendue du territoire nationale.

La mainmise des agents de l'Etat et d'autres hommes d'affaires qui se substituent en multiplicateurs pour bénéficier des appuis à la production du matériel végétal, d'où le problème de qualité des plants quand on sait que pour être multiplicateur, il faut être formé et assermenté.

3- Que faire pour rattraper ce retard ?

Il faut élargir et libéraliser le réseau des multiplicateurs de sorte à produire le matériel végétal bord site d'exploitation.

Il faut renforcer les capacités des multiplicateurs délocalisés dans les bassins de production.

Des documents du MINEPIA requis pour autoriser le transport d'une cargaison avicole (en surcroit du dossier du véhicule) :

1- Une fiche de suivi indiquant la quantité de poules ou d'œufs

à déplacer, l'identité de la ferme, la destination des produits signée par le vétérinaire

chargé de suivre gratuitement le fermier.

2- Un certificat sanitaire vétérinaire signé par le délégué régional (Départemental, ou d'Arrondissement) et attestant que les produits transportés sont sains. Selon qu'il s'agisse du transport interrégional ou intra-régional (inter-Arrondissement ou interdépartemental), la signature des Délégués Départementaux ou d'Arrondissement peut suffire.

3- À côté de ces documents, l'Etat prélève par le truchement des services fiscaux 10 frs par poule et 0,5 frs pour les œufs. Donne lieu à l'établissement d'une déclaration de recette

4- Une autorisation spéciale signée par le délégué régional attestant que les produits seront transportés d'un point à un autre suivant un itinéraire précis.

Le Centre de Documentation pour le Développement Rural (CDDR) du SAILD et La Voix Du Paysan (LVDP) organisent une journée d'information à Yaoundé sur le thème :

« Comment prévenir et éviter les maladies en élevage de poules ? »

Date : Vendredi 07 avril 2017

Heure : 9H - 14H

Lieu : Chambre de commerce de Yaoundé

Important : Le nombre de places étant très limité, les inscriptions se font chaque jour à 1000 frs au CDDR et à La Voix Du Paysan situés entre le carrefour Elig-Essono et l'immeuble JACO.

Bon à savoir : Les personnes disposant des produits agricoles dont elles souhaitent faire la promotion, peuvent réserver un stand d'exposition à cette occasion.

NB : Pour toute autre information ou réservation : Email : cddr@saild.org, secretariat@saild.org, téléphone : 699 41 41 41 / 677 67 69 31.

